

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSIERES

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du mardi 20 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février l'assemblée régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Matthieu SALEL.

Présents : 11**Votants:** 14

Sont présents: Matthieu SALEL, Marie-Hélène CHOTIN, Francis CHABANE, Jean-Claude BLANC, Eric POUGET, Edouard LEVEUGLE, Géry BEDAGUE, Virginie MOUSSELIN, Anthony CHARBONNEYRE, Nathalie GEORGES, Kalie DALET

Représentés: Nadine PIERRARD, Manon REYNOUARD, Josette BARAILLE

Absents: Raoul L'HERMINIER

Secrétaire de séance: Anthony CHARBONNEYRE

Avis favorable au PV de la séance du 20/11/2024.

Objet: MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DES CEVENNES ARDECHOISES - DE 2024 001

Par cette motion, nous, membres du conseil municipal de Rosières, tenons à exprimer notre soutien au centre hospitalier des Cévennes ardéchoises et plus particulièrement à l'hôpital Jos-Jullien (site de Joyeuse).

En effet, nous ne pouvons pas imaginer la fermeture potentielle des 33 lits du service de médecine et de soins médicaux et de réadaptation.

Nous ne pouvons nier l'importance pour les familles et les patients de bénéficier d'une offre d'accueil et de soins de qualité et de proximité.

Considérant que l'hôpital Jos Jullien apporte un service indispensable à la population de notre territoire,

Considérant que le Centre hospitalier des Cévennes d'Ardèche est l'un des principaux employeurs de notre territoire,

Nous, membres du Conseil Municipal de la Commune de Rosières :

Apportons à l'ensemble des personnels de l'hôpital Jos Jullien, aux familles et aux patients notre plein soutien en ces moments d'incertitudes.

Appelons le Ministère de la Santé, l'ARS, le Groupement hospitalier de territoire à conjuguer leurs efforts pour maintenir ce service en bon état de fonctionnement avec les moyens humains et financiers correspondants.

Demandons à l'hôpital pivot, le centre hospitalier d'Ardèche Méridionale à Aubenas, de faire vivre dans la durée la filière gériatrique de notre territoire au service des habitants les plus âgés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fin de séance 20 h 45.